

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Minzier (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du 10 novembre 2022 Par suite d'une convocation en date du 3 novembre 2022, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le jeudi 10 novembre 2022 à 20 h 30 sous la présidence de Monsieur Jérémie COURLET, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 15 Présents : 11 Votants : 12 Délibération n°47_2022</p>	<p>Etaient présents : Alexandre BAUDET, Jérémie COURLET, Christelle DEROBERT, Nicolas GIROD, Carole ETTORI, Marie-José GIUSTI, Rémi BESSERER, Aline SIMOES, Sébastien REY-GORREZ, Céline GEORG, André MORARD</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absents excusés : Béatrice TISSOT, Yanis ETHEVE (a donné pouvoir à Jérémie COURLET), Marie TROUILLET, Gaëlle MESSINA Secrétaire de séance : DEROBERT Christelle</p>

Objet : MISE A DISPOSITION D'UN AGENT TECHNIQUE AUPRÈS DE LA COMMUNE DE CONTAMINE-SARZIN



Monsieur le Maire de Minzier rappelle à l'assemblée le recrutement d'un agent technique à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2023.

Il était convenu avec la commune de Contamine-Sarzin de lui mettre à disposition cet agent à raison de 17.50 heures hebdomadaires.

Afin de mettre en place cette mise à disposition, Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de convention avec la commune de Contamine-Sarzin.

Après lecture, le conseil municipal accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa télétransmission le : <i>18.11.2022</i> Et de la publication le : <i>18.11.2022</i></p>	<p>Pour extrait conforme, Le Maire, Jérémie COURLET</p> 	<p>Le secrétaire de séance, Christelle DEROBERT</p> 
--	---	---